

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de remplacement de réparation Télécom, au 100 route d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 24 juin 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société PRC SARL - 15 route de Neufchâtel – 76270 MESNIERES EN BRAY.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 10 juin 2024.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE